

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Mayer-Carrier

<https://www.cadre21.org/membres/6be8cce350e820879976609b>

Date d'obtention : 2022-03-08 18:43:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Pour appliquer le protocole, nous devons s'assurer que l'information reçue indique des répercussions au sein du milieu scolaire.

Ensuite, débiter le protocole avec la personne qui dénonce la situation pour évaluer la situation.

Remplir la grille en posant des questions afin de connaître le contexte, la nature du contenu, l'intention et la transmission de l'image/vidéo. Rencontrer les personnes impliquées, ayant été témoin et la victime.

Ensuite, rencontrer l'instigateur pour obtenir davantage informations et guider la suite.

Confisquer l'appareil, dans le but de protéger l'intégrité de l'élève.

S'il s'agit d'un acte impulsif, rencontre de sensibilisation avec les policiers. S'il s'agit d'un acte malveillant, enquête criminelle.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Si la situation implique un adulte et un élève de l'école, nous devons remplir le protocole avec l'élève et une enquête policière sera débutée pour l'adulte.

Que l'école n'est pas mandataire du service de police, donc si le dévoilement provient du service de police nous n'avons pas à rencontrer l'élève.

L'importance de confisquer l'appareil pour empêcher davantage la transmission du contenu et ne jamais demander à regarder le contenu pour assurer de conserver l'intégrité de la victime.

De référer le poste de police et offrir de l'aide et du soutien si nous ne pouvons pas appliquer le protocole, puisque la situation n'a pas d'impact au niveau du milieu scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Parler avec l'instigateur tout en protégeant les autres élèves témoins.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

